

Date : **31/07/2025**

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

Marché de prestation intellectuelle

Programme d'investigations géotechniques : mission G2 AVP

et mission G2 PRO - Passage à gué commune de LES CLUSES

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public de prestation intellectuelle ayant pour objet la **réalisation d'investigations géotechniques pour les travaux de restauration écologique du passage à gué sur la Rome, commune de Les Cluses ;**

Considérant que l'offre de l'entreprise **GEOTECHNIQUE SAS** est la « mieux disante » en application des critères de jugement des offres définis dans la consultation ;

DECIDE

Article 1: De conclure un marché public ayant pour objet la **réalisation d'investigations géotechniques pour les travaux de restauration écologique du passage à gué sur la Rome, commune de Les Cluses, avec la Société Géotechnique SAS, 259 rue Blanche Selva 66100 PERPIGNAN, pour un montant de 5 491.80 € HT. La durée de la mission est établie sur 3 semaines avec un démarrage prévue semaine 35.**

Article 2 : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,
Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

